

Concertation des artistes-auteur·ices de Nouvelle-Aquitaine

Synthèse

Myrha Morvan-Dutreuil à l'écriture et à la photographie

Département de Dordogne

Rencontre organisée par Céline Domengie & Guillaume Hillairet

Lisle, le 12 décembre 2025

Avec le soutien de La maison dans laquelle
et de l'Agence Culturelle Dordogne-Périgord

Introduction

Présentation	7
Objectif de la journée	7

Le contrat de filière

Définition d'un contrat de filière	9
Enjeux pour les artistes	9
Lecture du contrat de filière arts visuels 2023-2026	10
Les objectifs du contrat en trois axes	13

Propositions des artistes à la lecture des axes

Rémunération	19
Solidarité	21
Échelle municipale	21
Discrimination	21
Diffusion	22
Politique publique	22

Échanges et propositions sur les formes de représentation

Expériences collectives passées	25
Gouvernance désirable	26

Annexes

Flyer et programme	30
Synthèse du contrat de filière	32
Documents relatifs au contrat de filière	33
Post-its	34
Feuilles de route des groupes de travail	37
Groupes	38



18 inscrit·es
11 participant·es
10 artistes



Introduction

Présentation

Nous travaillons, depuis 2023, sous la forme d'un groupe informel d'une quinzaine d'artistes à l'élaboration de cette concertation. Celle-ci a pour objectif de construire une représentation des artistes au sein du prochain contrat de filière. Elle se déploie dans les 12 départements de la région Nouvelle-Aquitaine, sur les années 2025 et 2026.

Objectif de la journée

Cette journée a pour objectif de faire émerger les formes de représentations souhaitées par les artistes du département pour siéger dans le contrat de filière 2027-2030. Cela passe par la compréhension du contrat de filière actuel, l'identification des dynamiques sur le territoire, des temps de discussion partagés, la mise en commun des idées et repérer des artistes relais.

Le contrat de filière

Définition d'un contrat de filière

C'est un contrat dans lequel l'État, la Région et les professionnel·les du terrain s'accordent sur une politique culturelle régionale : Comment ensemble voulons-nous soutenir, structurer et développer le secteur des arts visuels dans notre région ? Depuis quels enjeux axerons-nous les actions et financements ? C'est un outil pour avancer dans une direction choisie ensemble, au niveau régional.

Enjeux pour les artistes

Jusqu'à présent les artistes n'ont pas siégé au contrat de filière. Seules les structures (diffuseurs, collectifs, associations, etc.) et les administrateur·ices se retrouvaient pour l'écrire. En participant on espère des financements plus adaptés aux besoins locaux, et une meilleure compréhension entre administrateur·ices, structures culturelles et artistes de nos pratiques et besoins respectifs.

Pour aller plus loin, voir l'annexe « Documents relatifs au contrat de filière », page 33.



Lecture du contrat de filière arts visuels 2023-2026

Les principes fondateurs :

La liberté de l'expression artistique et les droits culturels des personnes

Un modèle économique de non rentabilité

L'équité territoriale

La solidarité entre les acteur·ices

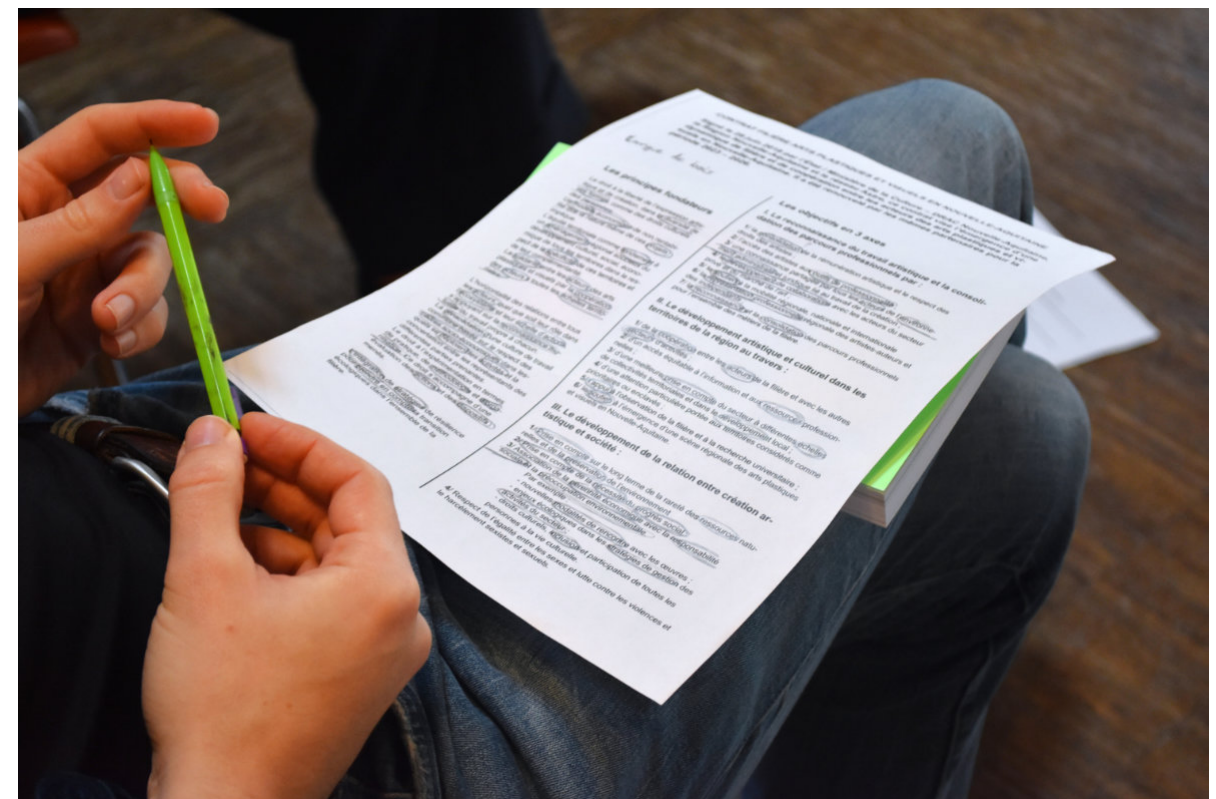
L'horizontalité des relations entre tou·tes les acteur·ices

Une culture de travail commune respectant les conditions socio-économiques de chacun·e et impliquant tous·tes les acteur·ices

Le droit à l'expérimentation

L'évaluation des actions et des dispositifs menés

Des stratégies de résilience intégrant la transition écologique



Les objectifs du contrat en trois axes

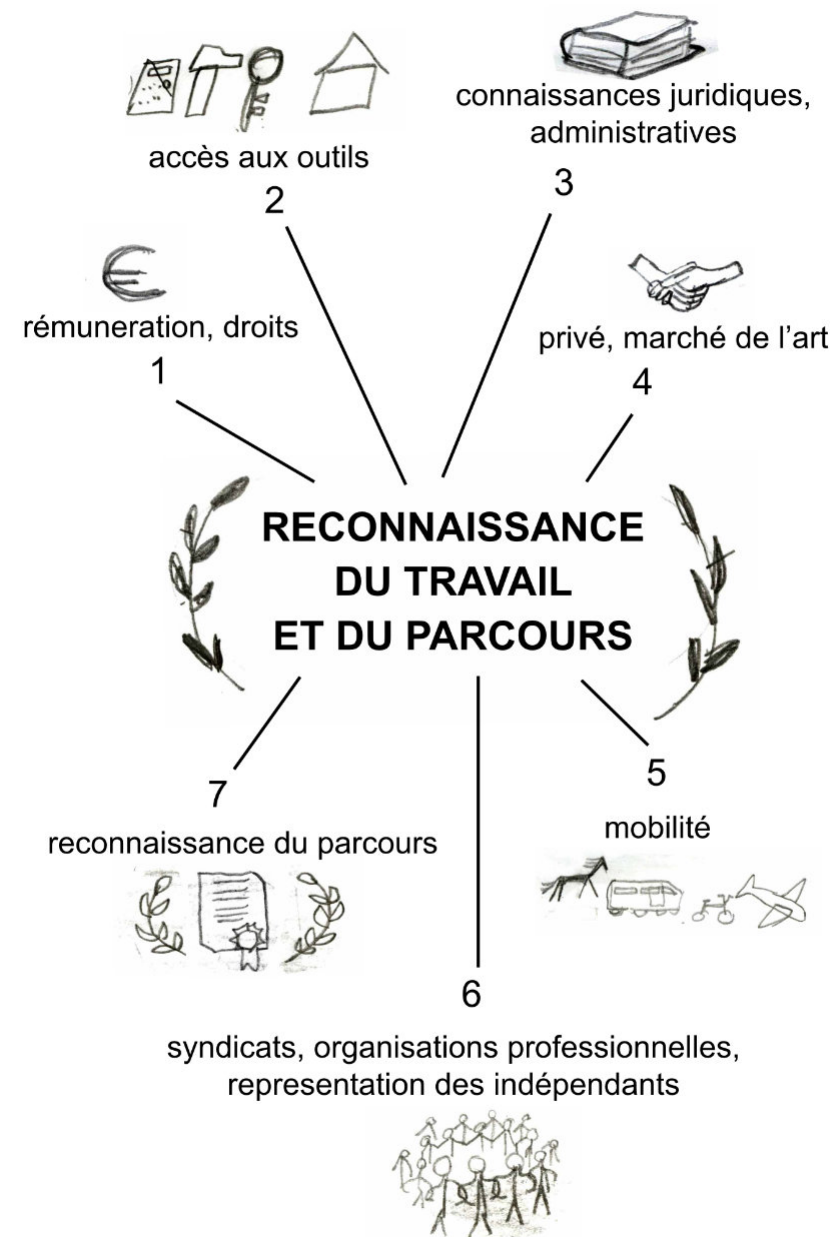


Schéma Axe 1, affiche papier, 100x150 cm

1. La reconnaissance du travail artistique et la consolidation des parcours professionnelles :

La consolidation de la rémunération artistique et le respect des droits des artistes

L'accès des artistes aux outils de professionnalité

Une connaissance partagée par tous.tes les acteur.ices de l'environnement administratif et juridique lié au travail de la création

Le développement de collaborations avec les acteur.ices du secteur privé et du marché de l'art

Le soutien à la mobilité régionale, nationale et internationale

La représentation professionnelle régionale des artistes auteur.ices et des indépendant.es

La reconnaissance et la consolidation des parcours professionnels pour l'ensemble des métiers de la filière

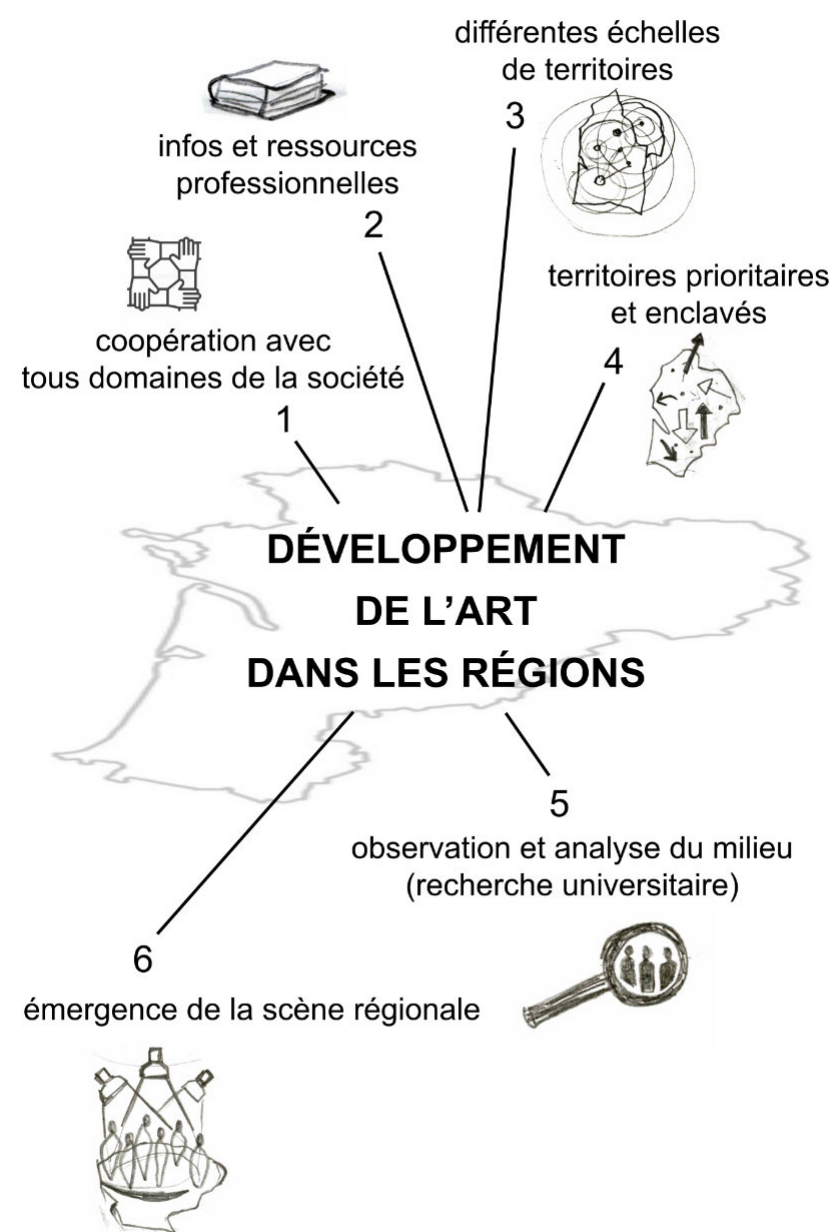


Schéma Axe 2, affiche papier, 100x150 cm

2. Le développement artistique et culturel dans les territoires de la région

Coopération entre les acteur.ices de la filière et avec les autres secteurs d'activités

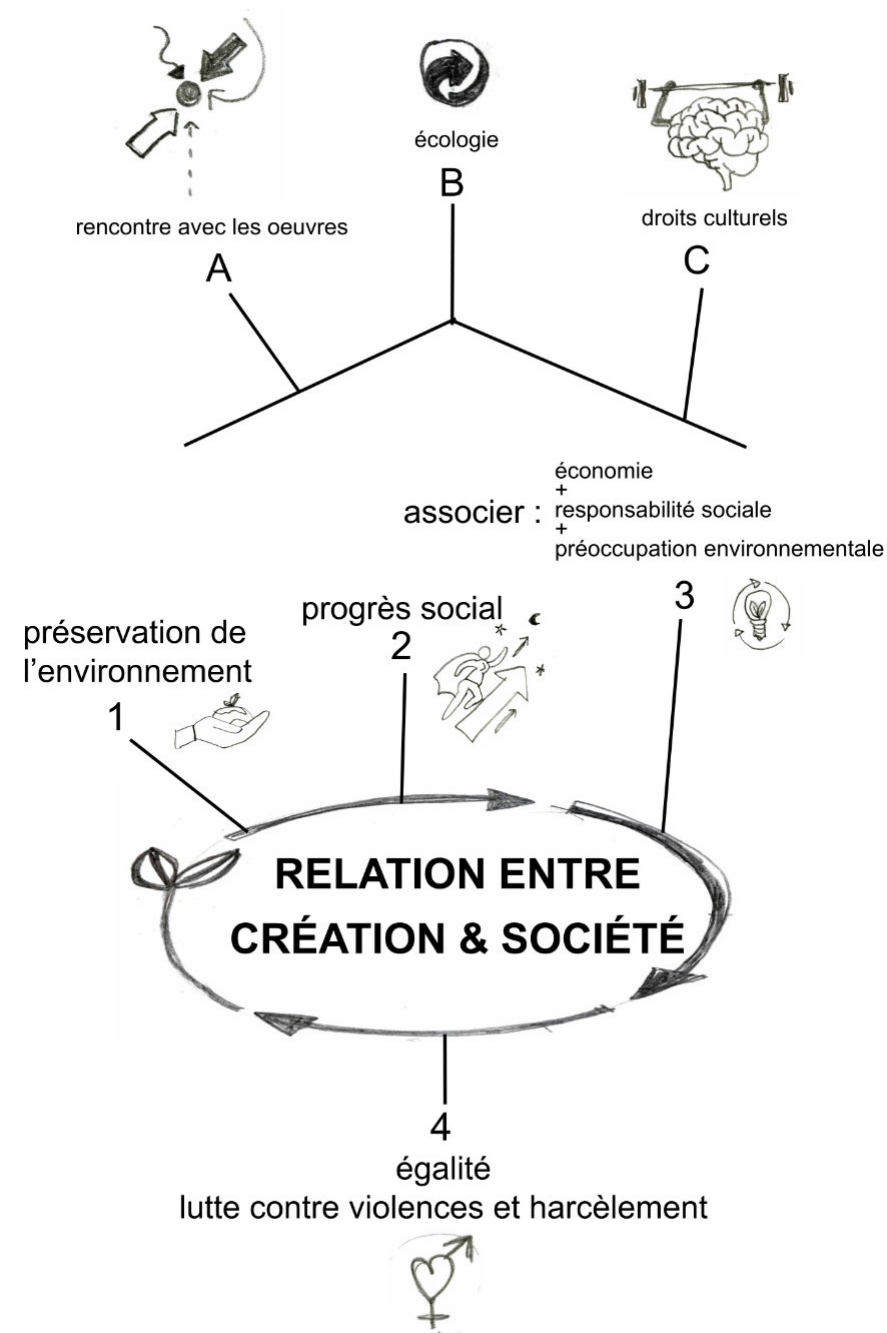
Accès équitable à l'information et aux ressources professionnelles

Meilleure prise en compte du secteur à différentes échelles de collectivités territoriales et dans le développement local

Attention particulière portée aux territoires considérés comme prioritaires ou enclavés

Appui à l'observation de la filière et à la recherche universitaire

Soutien à l'émergence d'une scène régionale des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine



3. Le développement de la relation entre création artistique et société

Prise en compte sur le long terme de la rareté des ressources naturelles et de la préservation de l'environnement

Prise en compte de la nécessité du progrès social

Association de la pérennité économique avec la responsabilité sociale et la préoccupation environnementale

Respect de l'égalité entre les sexes et lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels



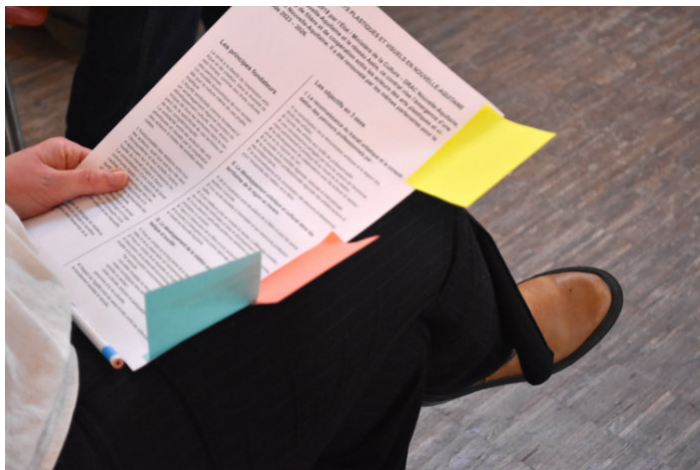
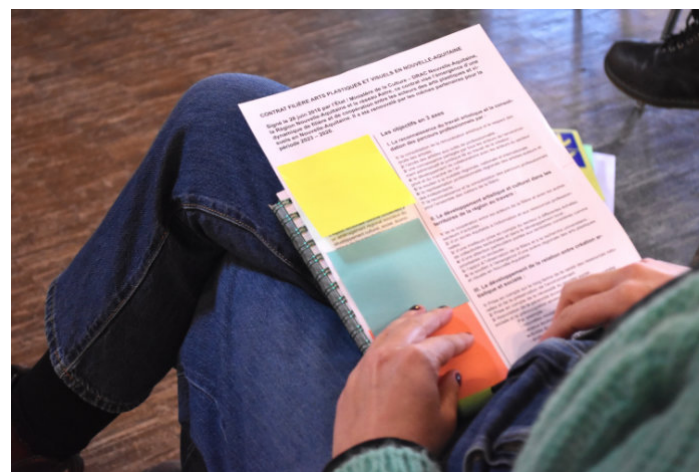
Propositions des artistes à la lecture des axes du contrat de filière

PROCÉDÉ

À la lecture de chaque axe, les participant.es ont été invité.es à noter sur des post-it les actions qui leur paraissent nécessaires à porter au sein du prochain contrat de filière. Ces notes individuelles sont ici synthétisées et regroupées par thématiques.

Rémunération

- Assurer la continuité des revenus des artistes-auteur·ices, notamment en explorant des dispositifs de type revenu de base ou intermittence
- Systématiser l'indemnisation des réunions professionnelles qui mobilisent les artistes-auteur·ices. (ex : EAC, concertation, information, etc.)
- Rendre équitable l'accès au nouvel outil de facturation électronique, par la gratuité du logiciel et des formations indemnisées
- Contraindre à une rémunération minimum des prestations artistiques, en s'appuyant sur des outils tels que la calculette d'Astre ou une grille tarifaire similaire au SMIC



Solidarité

- Créer une plateforme numérique pour l'entraide entre artistes (what's app/maillinglist,...)
- Organiser des home-exchange entre artistes
- Abolir les logiques de mise en concurrence entre artistes dans l'accès aux financements et dispositifs de soutien
- Multiplication de tiers-lieux culturels offrant des espaces de travail ponctuels et favorisant la rencontre entre artistes

Échelle municipale

- Renforcer la collaboration avec les municipalités, notamment autour du partage de lieux et de financements
- Garantir la présence, dans chaque commune, d'un lieu dédié à la création et à la diffusion artistique
- Obliger chaque commune à dédier un budget à la culture
- Associer des artistes locaux à l'enseignement des arts dans les écoles

Discrimination

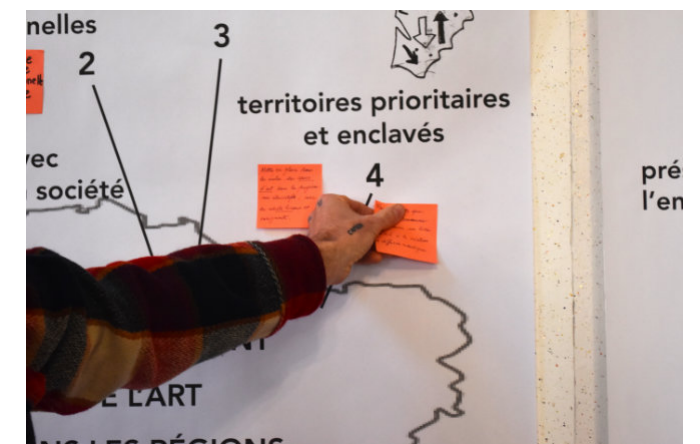
- Fonder l'évaluation et la reconnaissance du travail sur les œuvres elles-mêmes plutôt que sur les diplômes et CV
- Recenser sur un même site les acteur.ices ayant de mauvais comportements envers les artistes (mauvais.es payeur.euses, etc.), comme le fait Alliance France Design par exemple
- Rendre obligatoire une formation aux VHMSS pour chaque acteur.ice culturel.le, comme le fait déjà la filière du cinéma
- Sortir du jargon institutionnel

Diffusion

- Faciliter l'accès aux expositions par la mise en place de covoiturages dédiés et de bus-exposition itinérants
- Création d'une fête nationale des arts visuels, sur le modèle de la fête de la musique
- Création d'un annuaire numérique des artistes-auteur.ices

Politique publique

- Rendre publics et totalement transparents les financements publics de la culture, comme la loi l'exige déjà
- Flécher prioritairement les financements publics vers les artistes, collectifs et associations, plutôt que vers des intermédiaires non-artistes qui captent ces moyens pour décider quels projets ont droit ou non à ces financements
- Former les élu·es et acteur·ices institutionnel·les aux réalités de l'activité artistique et à l'intérêt de la culture, et exiger qu'ils se rendent sur le terrain (expositions, ateliers, etc.), afin qu'ils ne soient plus seulement des lecteurs de CV, mais de véritables professionnel·les de la culture
- Rendre les trains gratuits





Échanges et propositions sur les formes de représentation

PROCÉDÉ

Par petits groupes, les artistes répondent à une série de questions (voir annexe page 44) pour déterminer la façon dont iels veulent s'organiser collectivement en Dordogne et porter leur idée à l'échelle régionale. Par la suite une restitution est faite à l'ensemble des groupes.

Attention, ces notes individuelles sont à considérées comme telles et non comme le résultat d'une discussion et d'un accord collectif. En revanche, elles peuvent servir d'amorce aux artistes en vue de débattre et de formuler des propositions collectives au niveau local et régional.

Expériences collectives passées

Avantages du collectif

- Se rencontrer et rompre l'isolement.
- Découvrir et mutualiser une diversité de savoirs et compétences.
- Soutien face aux aléas économiques
- Produire un rapport de force face à des interlocuteur.ices, et assurer ainsi un contre pouvoir.

Points de vigilance

- Le travail artistique produit de l'irrégularité dans l'engagement. Risque de fluctuation des forces.
- Les questions financières, administratives et d'organisation peuvent produire un étiolement des forces.
- Risque d'auto exploitation de soi-même au bénéfice d'un tiers
- La disparité des statuts artistiques peut générer de la discorde.

Recommandations

- Il est nécessaire de définir un cadre, des règles et des rôles pour le bon fonctionnement d'un collectif.
- Créer des structures administratives dans lesquelles l'organisation peut-être souple et permet la contribution ponctuelle.
- Dissocier la vie privée du travail pour faire perdurer le collectif et veiller à préserver les parcours individuels dans un cadre collectif.
- Permettre la centralisation du pouvoir exclusivement sur la logistique.
- Produire systématiquement des traces écrites afin de permettre à tous.tes le même niveau d'information.
- Trouver un nom

Gouvernance désirable

Formes de gouvernance existantes

- Associatif
- Scop (suppose une participation financière des membres, qui stimule l'implication)
- Collectif/ collectif informel
- Béguinage (vivre tous.les ensembles, avec la possibilité d'entrer et sortir à tout moment)
- Famille (inconditionnel)
- Société secrète (rituel)

Financements

- Les financements construisent la pérennité de la représentation
- Allouer un budget, issu du contrat de filière, par département
- Défrayer et indemniser les participant.es
- Certain.es sont contre l'idée de faire des visios. Pour faire toutes les réunions en présentiel, il est proposé de demander la gratuité des transports en communs auprès de la région. Cette dernière est impliquée dans le contrat de filière et a la main sur les transports régionaux
- Un budget a été dégagé pour les concertations mais pas pour les rencontres qui suivent

Gouvernance souhaitée

- Une dynamique locale, une « base vivante » dans chaque département est souhaitée pour considérer les spécificités locales ; mais en vue de rejoindre une concertation régionale - considérée comme plus puissante qu'une fragmentation en département
- Une souplesse dans le fonctionnement et la représentation est désirée, notamment par une représentation tournante
- Un processus consultatif pourrait être : recueillir les idées par une boîte à idée flash de 48h, un.e délégué.e indemnisé.e organise cette matière, et que sa synthèse soit relue avant d'être transmise au niveau régional

Communication

Comment informer et toucher les Artistes-auteur.ices de Nouvelle-Aquitaine qui sont « hors réseau » ? Par : les fichiers INPI, le compte Facebook et Instagram, une plateforme de diffusion , du mailing, un lieu de rencontre.



ANNEXES

12 décembre 2025
de 10h à 17h

Lisle

Salle des Fêtes
La maison dans laquelle

CONCERTATION DES ARTISTES-AUTEUR.ICES DE DORDOGNE

*Contrat de filière Arts Visuels
NOUVELLE AQUITAINE*



Crédit photographique : Lola Gonzales & Malak Maatoug



Sur Inscription
<https://urlr.me/cftu3Z>

**Salle des fêtes
7, Grand rue
24350 Lisle**

**CONCERTATION
DES ARTISTES-AUTEUR.ICES
DE DORDOGNE**

Nouvelle Aquitaine

Programme de la journée

Lisle, vendredi 12 décembre 2025 de 10h à 17h

À la **Salle des Fêtes** 7 Grand Rue 24350 Lisle et à **La maison dans laquelle**
Prévoir : pique-nique pour l'auberge espagnole du midi

Salle des Fêtes de Lisle

10h - Accueil avec café et gourmandises

10h30 - Introduction : présentation des artistes de la concertation
et des partenaires pour l'organisation de cette journée.

11h - Lecture collective du contrat de filière Arts visuels de Nouvelle-Aquitaine et
des 3 thématiques :

- La reconnaissance du travail artistique et la consolidation des parcours professionnels
- Le développement artistique et culturel dans les territoires de la région
- Le développement de la relation entre création artistique et société

La maison dans laquelle

12h30 - Repas du midi en auberge espagnole à La maison dans laquelle
Prévoyez vos boissons, mets sucrés et salés.
(Possibilité de déjeuner au Café de la Maison dans laquelle, repas entre 9€ et 12€)

Salle des Fêtes de Lisle et/ou La maison dans laquelle

14h - Échanges en groupe

Tour de table

Questions thématiques :

- Quelles expériences de formes collectives (personnelles et professionnelles) ?
- Quelles propositions collectives souhaitées sur le territoire de la Dordogne (gouvernance locale vers le régional, répartition géographique sur le territoire, canaux de communication) ?

15h30 - Pause

15h45 - Synthèse des groupes et de la journée

17h - Fin de la journée

Cette rencontre est organisée avec le soutien de La maison dans laquelle, de La Commune de Lisle et de L'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord.

Cette action s'inscrit dans le contrat de filière arts plastiques et visuels 2023 - 2026 porté par l'État / Ministère de la Culture - DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et Astre, réseau régional arts plastiques et visuels.

Plus d'informations :
concertation.aa.na@gmail.com

**Salle des fêtes de Lisle
7 Grand Rue
24350 Lisle**

CONTRAT FILIÈRE ARTS PLASTIQUES ET VISUELS EN NOUVELLE-AQUITAINE

Signé le 28 juin 2018 par l'Etat / Ministère de la Culture – DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et le réseau Astre, ce contrat vise l'émergence d'une dynamique de filière et de coopération entre les acteurs des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine. Il a été renouvelé par les mêmes partenaires pour la période 2023 – 2026.

Les principes fondateurs

Le droit à la liberté de l'expression artistique et de création, dans la diversité de ses formes, comme des droits culturels des personnes.

Un modèle économique de non rentabilité que la nature même de ces projets implique.

L'équité territoriale comme fondement à un aménagement régional soucieux du développement culturel, social, économique de tous les territoires dans le respect de la spécificité de ces territoires et de leur complémentarité.

La solidarité entre les acteurs des arts plastiques et visuels par la coopération des acteurs à toutes les échelles territoriales.

L'horizontalité des relations entre tous les acteurs, quel que soit leur rôle dans l'écosystème et leur échelle d'actions, s'appuyant sur la reconnaissance mutuelle du travail propre à chacun.

La consolidation d'une culture de travail commune basée sur le respect des cadres socio-économiques dans lesquels se déploient les activités et la concertation entre les représentants des différentes parties prenantes.

Le droit à l'expérimentation en termes de pratique, de méthodologie et d'organisation. Ce droit s'accompagne d'une évaluation des actions et des dispositifs menés.

L'intégration de stratégies de résilience pour prendre en compte la transition écologiques dans l'ensemble de la filière.

Les objectifs en 3 axes

I. La reconnaissance du travail artistique et la consolidation des parcours professionnels par :

- 1/ la consolidation de la rémunération artistique et le respect des droits des artistes ;
- 2/ l'accès des artistes aux outils de professionnalité ;
- 3/ une connaissance partagée par tous les acteurs de l'environnement administratif et juridique lié au travail de la création ;
- 4/ le développement de collaborations avec les acteurs du secteur privé et du marché de l'art ;
- 5/ le soutien à la mobilité régionale, nationale et internationale
- 6/ la représentation professionnelle régionale des artistes-auteurs et des indépendants ;
- 7/ la reconnaissance et la consolidation des parcours professionnels pour l'ensemble des métiers de la filière.

II. Le développement artistique et culturel dans les territoires de la région au travers :

- 1/ de la coopération entre les acteurs de la filière et avec les autres secteurs d'activités ;
- 2/ d'un accès équitable à l'information et aux ressources professionnelles ;
- 3/ d'une meilleure prise en compte du secteur à différentes échelles de collectivités territoriales et dans le développement local ;
- 4/ d'une attention particulière portée aux territoires considérés comme prioritaires ou enclavés ;
- 5/ l'appui à l'observation de la filière et à la recherche universitaire ;
- 6/ le soutien à l'émergence d'une scène régionale des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine.

III. Le développement de la relation entre création artistique et société :

- 1/ Prise en compte sur le long terme de la rareté des ressources naturelles et de la préservation de l'environnement
- 2/ Prise en compte de la nécessité du progrès social.
- 3/ Association de la pérennité économique avec la responsabilité sociale et la préoccupation environnementale.
Par exemple :
 - nouvelles modalités de rencontre avec les œuvres ;
 - enjeux écologiques dans les stratégies de gestion des activités du secteur ;
 - droits culturels, inclusion et participation de toutes les personnes à la vie culturelle.

- 4/ Respect de l'égalité entre les sexes et lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels.

DOCUMENTS RELATIFS AU CONTRAT DE FILIÈRE À TÉLÉCHARGER

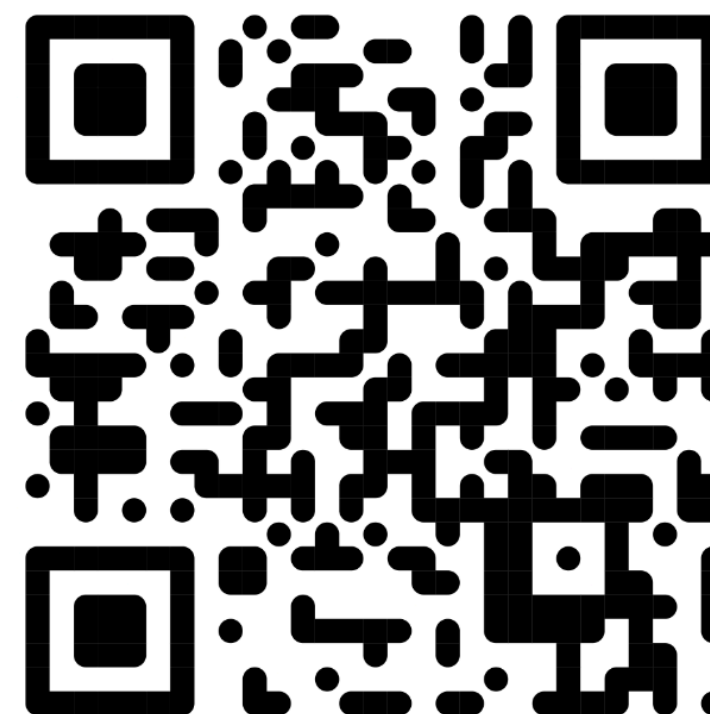
Le contrat de filière arts plastiques et visuels 2023-2026

L'annexe du contrat de filière 2023-2026 : programme d'actions

Le contrat de filière arts plastiques et visuels 2018-2020

La convention d'application 2018

L'annexe de la convention : actions 2018



<https://reseau-astre.org/contrat-de-filiere/presentation/>

(Téléchargement des documents en bas de page)

POST-IT

Propositions brutes, avant synthèse

SOLIDARITÉ

- Groupe d'entraide entre artistes (what's app, mailing list, facebook)
- Home-exchanges entre artistes
- Dépense sans mettre une œuvre un rapport de concurrence entre artistes
- La reconnaissance du travail artistique passe par la connaissance du travail lui-même et pas du seul CV, c'est-à-dire que les créations priment sur tels ou tels diplômes valorisés par les structures (écoles, état, etc.)
- Tiers-lieux culturels pour pouvoir se rencontrer, travailler ponctuellement hors de chez soi.

RÉMUNÉRATIONS

- IPG systématiques pour les réunions professionnels des artistes (EAC, concertation, information, etc)
- Allouer un revenu de base aux artistes-auteurs
- Intermittence pour les artistes-auteurs
- Formation et IPG annuels pour tous les artistes, liés au nouvel outil de facturation électronique
- Accès équitable avec mise en place gratuite de logiciels de la facturation électronique
- Mettre en place un revenu ou grille tarifaire minimum en fonction de prestations, comme le SMIC par les salariés
- Faire appliquer la calculette à tous les membres de Astre

DIFFUSION

- Mise en place de covoiturage expo région, de bus de partage artistique
- Création d'une fête de l'art dans toute la France, comme le 21/06 avec la fête de la musique.
- Annuaire électronique des AA à mettre en place

ÉCHELLE MUNICIPALE

- Renforcer collaboration avec les municipalités (partage lieu, financement.)
- Faire en sorte que chaque commune puisse avoir un lieu dédié à la création et diffusion artistique.
- Obligation de budget dédié par communes ou villages.
- Mettre en place dans les écoles des cours d'art dans les programmes éducatifs, avec des artistes locaux et enseignants

POLITIQUES PUBLIQUES

- Sensibilisation des élus locaux à la culture (→ formation ?)
- Sensibilisation des élus locaux et moins locaux – que les acteur.ices institutionnels ne soient pas que des lecteurs de CV mais de véritables professionnels de l'art qui se déplacent réellement sur les lieux d'exposition et/ou ateliers = Moins de secrétaires, plus de pros !
- Informer les élus, leur faire comprendre la réalité de l'activité artistique

- Publicité et TRANSPARENCE ABSOLUE des BUDGETS culturels publics
- Rappeler que la loi veut que les structures rendent publics les budgets attribués
- Flécher le financement directement vers les artistes, les collectifs ou associations constituées réellement sans financer une pléthore de structures institutionnelles ou assimilées. C'est-à-dire des directeurs et secrétaires censeurs

- Trains gratuits

DISCRIMINATIONS

- La reconnaissance du travail artistique passe par la connaissance du travail lui-même et pas du seul CV, c'est-à-dire que les créations priment sur tels ou tels diplômes valorisés par les structures (écoles, état, etc.)
- Tous les mauvais comportements face aux artistes (mauvais payeurs, etc) soient visibles sur une même plateforme, site (ex. comme Alliance France Design)
- Comme dans la filière cinéma, mettre en place des formations de sensibilisation au VHSS obligatoires pour chaque acteur-ice artistique.
- Sortir du jargon institutionnel

Autres propositions, non intégrées dans la synthèse :

- Que la Dordogne soit prise en compte pour son rayonnement artistique
- Remise en question du pacte républicain
- Améliorer la relation politique-art(istes) et administration-art(istes)
- Concernant l'objectif de « coopération entre les acteurs de la filière avec les autres secteurs d'activité », ne pas confondre coopération et animation ou décoration !!!
- Retourner aux pouvoirs publiques les point 1,2,3,4
- Ré-écrire les 3axes ou 4axes
- Protections censure économique
- Remise en question du pacte républicain

GROUPE

ARTISTE

Temps 1 - Tour de table et interconnaissance (20 minutes)

- **Nous vous proposons tout d’abord de faire un tour de table** pour vous présenter brièvement - présentation de chacun·e (nom, lieu, activité)

Temps 2 - Les formes de regroupements collectifs connues (30 minutes)

- **Quelles sont vos expériences passées ou présentes autour d’engagements collectifs**, dans vos vies professionnelles et/ou personnelle ?
(organisation du groupe, façon de prendre les décisions, etc.)
- **Quels étaient les points positifs et les points négatifs** de ces formes collectives ?
Quelles améliorations seraient/auraient été possibles ?
- **Pouvez-vous lister les formes de gouvernance*** dont vous avez la connaissance, leurs avantages et inconvénients.

* Gouvernance: «Manière d’orienter, de guider, de coordonner les activités d’un pays, d’une région, d’un groupe social ou d’une organisation privée ou publique.» (définition de l’office québécois de la langue française)

Temps 3 - Une gouvernance des artistes-auteur·ices désirable pour la représentation départementale et régionale. (40 minutes)

- **Quelle sont les spécificités et les diversités artistiques du département ?**
(géographies, modèles économiques, difficultés, etc.)
- **Quelles façons de recueillir et de porter les besoins**, idées et revendications seraient pertinentes ?
- **Quelles formes de gouvernance seraient souhaitables** de l’échelle départementale vers l’échelle régionale ?

GROUPE

Notes brutes concernant les formes de représentations adaptées à la Dordogne

Les modalités de la représentation en jeu. Quel modèle, quelle forme donner à cela au sein du contrat de filière ?

Étape 1 : tour de table : collectif ? Quelle expérience de chacun. Qu'est-ce qui marche ou non ? Retour d'expérience.

1- Grandes limites du collectif → société. Confiance → pour gagner de l'argent. Qualité artistique, mais il faut plus. Égalité belle, mais étiolement à cause des modalités d'organisation financière ou autre (administrat. Rupture. Fatigue/ créativité. ⇒ garder la structure juridique où chacun a son propre parcours.

→ Quid des compétences autres : telles juridiques, financières et programmatiques. / échaudées de son/ses expériences collectives.

Les artistes sont dans le réel/discours ambiant néolibéral qui voudrait que les artistes soient extérieurs au réel. Quelles sont les conditions de (non) rentabilité (de l'artiste)

—
La forme collective est pourtant très importante socialement.

—
2 - Beaucoup de travail solitaire. Ne pas rester sur soi, aller vers d'autres disciplines.

Se nourrir dans des projets collectifs → inventer des formes neuves de collectif.

Poser un cadre – collectif qui autorise ensuite son travail propre. Besoin du collectif après expériences solitaires.

Quand on enseigne : importance de faire travailler les élèves en collectif, à plusieurs = complémentarité des différentes facultés des uns et des autres = acquièrent une confiance.

3 - Une expérience catastrophique d'un collectif pourtant très motivé à cela, personne moteur. Seule et pour rassembler ensuite. Comment faire résonner un collectif malgré un éparpillement des membres ? Pédagogie : collectif fonctionne quand les rôles sont bien définis.

4 - [illisible] expositions collectives. En Grande-Bretagne. Pas des structures institutionnelles, hormis des musées régionaux. → conditions beaucoup + [illisible]. Quelques apos. Présent pour rencontrer du monde. Isolement relatif, artistique - Se rencontrer les uns les autres, cette rencontre de concertation est une occasion pour cela. Rompre l'isolement.

5 - Beaucoup de collectif – communauté – à [illisible] endroits au monde. Dordogne. Collectifs politiques. Artistiques avec des règles contemporaines (femmes !) puis mixité/règles de coopter d'autres artistes étrangers ou non. (Charente/ Dordogne) → [illisible] des subventions. Collectif/Association. Fluctuation du nombre. Pas d'intervention sur l'artistique. Mais sur la logistique, oui ! Palier aux instances départementales. Politiques culturelles du département + et - Nécessité de règles pour faire vivre un collectif.

- Une centralité du « pouvoir » au sein de l'asso pour la « logistique » —
Au sein du contrat de filière : comment assurer collectivement la représentation.

- Un collectif + fort face aux interlocuteurs.

La force du collectif, faire circuler l'information. Un contre pouvoir à assurer. Faire collectif structuré ou ponctuel – flux et/ou événementiel. [illisible] artistique Angoulême

- Expérience de collectif nombreuse. Travailler sur le contenu, mais collectivement pour faire remonter nos vécus et expériences pour s'associer au contrat. Association Belvédère. [illisible] structures rassemblées. Lot et Garonne à différentes échelles. Trouver un nom (exercice !) = mot, nom, dictionnaire pour retomber sur un mot d'une pratique difforme : joualles (vignes et arbres fruitiers) en OC = Jouales/Artificiel partir d'où nous sommes et parler de notre expérience variée. « joie » Joualle. [illisible]

— Toujours en collectif depuis les beaux-arts. Asso/collectif Vous êtes ici [illisible] à la rencontre des autres. Interroger sa pratique en relation avec le contexte, le lieu, les autres. Dans un contexte assez pauvre, à l'époque. Ouvrir un lieu. À suivre (Devenu La Réserve) Classes APAC projets artistiques et culturels – salarier des artistes pour leur travail et... Accompagner des artistes au RMI. Asso Point Barre. (→ Pola) Signature entre l'asso et le Pôle emploi, ... Problème de gouvernance → liquidation judiciaire, mais atténuation du fait d'être dans Pola. Qui a permis d'apurer la situation. Collectif dans collectif.

Budget prévisionnel/réel (gratuité) = différence de budget qui a abouti à un trop-perçu. Don en nature qui est revenu en boomerang.

— Expériences collectives : quelques-unes ! Auto exploitation de soi-même au bénéfice d'un tiers (perso) [CAPC] – [Militantisme, Observatoire Sainte-Soline très mélangé selon les métiers. Formation collective. Diversité de savoirs. Multiples compétences techniques.) Règles/Coups ponctuels – insérer de la souplesse dans l'organisation. Créer des structures administratives. Régularité/Irrégularité —
- Irrégularité à l'image du travail artistique/des projets
- Fusion vie privée/travail. Oui mais attention. Dans un collectif qui fonctionne dans la durée, il faut dissocier.
- Mise en commun de moyens (économique ou non)
- Écrire, traces, informer tout le monde/ identique. Synthèse du projet, de l'info. Écrire.

— Questionnement sur le collectif - expériences qui peuvent être décevantes mais néanmoins très nécessaires
- Nous n'avons pas besoin des institutions, mais elles peuvent avoir besoin de nous.
- Disparité des statuts artistiques peut générer de la discorde.

Étape 2: quel type, forme de gouvernance des artistes-auteur.ices à l'échelle départementale/et régionale ? (+ et -)
Associatif
Scop → implication financière = implication ++
Collectif/collectif informel
Béguinage Béguin → vivre tout ensemble, ouvert (possible d'entrer et sortir à tout moment)
Famille = inconditionnel
Société secrète = rituel

Plus fort d'être à l'échelle régionale seulement et non pas fragmenté selon les départements. → Concertation régionale directement contrée et plus simple. Dynamisme local, mais en vue de rejoindre la concertation régionale.

—
Représentativité souplesse de fonctionnement et de représentant Base vivante dans chaque département.

Pas de visio – en présence, localiser pour se rencontrer physiquement.

Financements de cette représentation ? Déplacements. Un budget par département (issu du contrat de filière) Construire la pérennité de la représentation. Défraiement. Indemnités ? Covoiturage.

Mixer le présentiel et les visios ? Certains contre les visios À quelle échelle ? → Régionale ou départementale ? Ce voyage est utile personnellement même s'il est long. Question de budget. TER, bus = région = s'ils veulent, ils peuvent nous aider → leur demander gratuité pour les temps de concertation.

— Représentation tournante. Spécificités territoriales ? LA BASE ? Lieux de diffusion ? Tiers-lieux artistiques. Coworking

/ Échanges entre artistes ... de lieux en lieux.

Étape 3
Boîte à idée/ date [illisible] Recueillir des idées, les faire remonter en les formalisant, organisant. Qui ? Structure et valider ? la relecture.

- Boîte à idée flash/48h
- 1 délégué est indemnisé pour organiser cette matière.
- Faire relire
- Faire remonter.

Question : informer, toucher les Artistes auteur.ices de Nouvelle-Aquitaine

- Ceux qui sont hors réseau.

- INPI → Contacter certains artistes par ce biais. Compte Fb, insta. Plateforme de diffusion. Mailing ? Framagroupe pour informations Concertation AA.

Lieux des rencontres ? x Budget de concertation, mais pas pour les départements à la suite...

Les artistes pour la concertation

concertation.aa.na@gmail.com